

Fiche d'information sur le recensement de la Fédération américaine des enseignants (AFT)

L'une des plus importantes contributions des membres de l'AFT pour aider leurs collectivités est d'assurer un recensement précis.

Pourquoi le recensement est-il important ?

La représentation : Les habitants sont recensés tous les dix ans. Ce décompte détermine la représentation au Congrès et le découpage électoral pour les bureaux fédéraux, étatiques et locaux pour les 10 prochaines années.

Les fonds publics : Le recensement a pour objet de déterminer l'attribution de fonds fédéraux d'une valeur de 700 milliards USD aux États et aux localités, y compris les fonds du titre I, le Programme national de repas dans les écoles et les subventions aux fins de l'enseignement à l'enfance en difficulté, pour les 10 prochaines années.

Les données : Les données du recensement servent à planifier et à répartir les ressources (par ex., les villes utilisent le décompte de nourrissons pour planifier l'emplacement des écoles, des parcs, des bibliothèques, etc.).

Qui sont les répondants ?

Le recensement doit inclure toute personne vivant aux États-Unis, à savoir les citoyens américains, les ressortissants étrangers résidant légalement sur le territoire et les immigrants sans papiers.

Quand a lieu le recensement ?

Le prochain recensement aura lieu en mars 2020. Tous les ménages seront invités à remplir un questionnaire en ligne.

Ceux qui n'auront pas complété le questionnaire en ligne en avril 2020 au plus tard, recevront par la poste une version papier du questionnaire qui devra être complétée et renvoyée par la poste.

Ceux qui n'auront pas rempli le formulaire de recensement en mai 2020 au plus tard, recevront une visite à domicile.

Le questionnaire inclut-il une question sur la citoyenneté ? Les ressortissants étrangers résidant légalement sur le territoire doivent-ils le remplir ?

Le questionnaire ne comporte AUCUNE question relative à la citoyenneté.

Toute utilisation d'une information obtenue au moyen d'un questionnaire de recensement à des fins autres que pour un recensement précis est un délit fédéral. Les recenseurs ne peuvent réclamer de l'argent, des numéros de sécurité sociale ou des renseignements financiers.

La loi exige que chaque ménage remplisse un formulaire de recensement, y compris les ressortissants étrangers résidant légalement sur le territoire.

Comment puis-je encourager la participation de ma collectivité ?

Soulignez l'importance de ces statistiques qui permettront de déterminer la participation de l'État au budget des communes ou le nombre d'élus.

Intégrez le questionnaire à votre programme d'études, y compris à l'aide des documents [«Share My Lesson »](#) (Partagez ma leçon) de l'AFT et des [documents Statistiques dans les écoles](#) du Bureau du recensement.

Soulignez l'importance de la participation de chacun et les procédures mises en œuvre afin d'assurer le maintien de la confidentialité.

Contactez le [comité de recensement de votre région](#). Ces partenariats communautaires œuvrent de façon à pouvoir effectuer un recensement précis.

Posez les affiches du recensement sur votre lieu de travail, incluez des renseignements sur le recensement dans les bulletins scolaires ou d'information et disposez des dépliants dans les halls et les salles de classe à l'intention des familles.

Mettez les ordinateurs scolaires à la disposition des familles et des membres de la collectivité afin qu'ils puissent compléter le questionnaire en ligne.